Quarante-septième année. — N° 215 | Un numéro : *dix centimes.* | Vendredi 7 Septembre 1888.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

ABONNEMENT

Saumur :

Un an . . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an . . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . 20
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 6 SEPTEMBRE

Les journaux républicains, s'occupent de l'anniversaire de la révolution du 4 septembre. A quelques exceptions près, leur langage est loin d'avoir conservé l'enthousiasme des premiers temps. L'*Intransigeant* dit brutalement son fait aux anciens amis et collègues de M. Rochefort :

« Et, depuis le Quatre-Septembre, nous tournons sur place ; et le pouvoir est devenu une espèce de partie de baccara où les cartes repassent continuellement dans les mêmes mains, tandis que les contribuables dévalisés par ces grecs n'ont d'autre droit que celui d'engraisser la cagnotte.

» Et M. Floquet qui, depuis cinq mois, tient la banque, est précisément celui qui a imaginé les sauts de coupe électoraux et les filages les plus scandaleux. En ouvrant le jeu, il s'était écrié avec son emphase ordinaire :

« Désormais, on ne trichera plus ! »

» On a vu dans le Nord, dans la Charente-Inférieure et dans la Somme comment il a mené la partie. Non-seulement on y triche plus qu'à aucune époque, mais on y a joué comme dans les tavernes de San-Francisco, où la soirée ne s'achève jamais sans coups de revolver ou de poignard. »

Qu'on veuille bien le remarquer : c'est un républicain qui en est réduit à ces aveux.

La « partie du baccara » coûte cher aux « contribuables dévalisés », il est temps, grand temps qu'on ferme le tripot et qu'on saisisse les cartes biseautées qui ont trop souvent servi pour le jeu électoral.

La *Justice*, antiboulangiste et radicale, déclare qu'il est « navrant de voir un pays marcher à la ruine, une opinion publique conduite au dégoût. » Elle prétend, il est vrai, que les « abus crèvent les yeux », mais elle ajoute que pour les supprimer « il faut une volonté féroce ». Or, cette volonté féroce, ni radicaux, ni opportunistes ne la possèdent, paraît-il, car les ministères changent, mais les abus restent.

Ce dangereux et scandaleux état de choses inspire à l'*Echo du XXe arrondissement* des réflexions qui nous arrivent de Ménilmontant, l'un des quartiers naguère inféodés à la Révolution.

« On se demande surtout si c'est là la République et si, pour la troisième fois, celle-ci mutilée, dégradée, annihilée par ceux qui prétendent l'aimer et la défendre, ne sera pas encore de nouveau abandonnée par une nation ayant avant tout besoin de vivre, et qui, pour répondre aux menaces de guerre extérieure, doit assurer à tout prix... à tout prix la paix intérieure et le respect de l'autorité.

» On se demande enfin en voyant toujours les mêmes noms néfastes (l'auteur fait ici allusion aux chefs de la faction opportuno-radicale), si la France doit redevenir encore leur proie et rouler avec eux dans l'abîme, et si des millions d'industriels, de cultivateurs et d'artisans ayant tous besoin de paix, de conciliation, de concessions mutuelles seront encore longtemps tenus en échec par quelques centaines d'ambitieux. »

La République est née d'une Révolution venant aggraver les malheurs de la Patrie aux prises avec l'ennemi ; voilà dix-huit ans qu'elle dure par la faute des conservateurs trop longtemps divisés.

Union sincère et action vigoureuse sur le terrain monarchique, telle doit être aujourd'hui la devise des conservateurs. Montrons au pays qu'il est plus facile et plus profitable de restaurer la Monarchie que de consolidér la République.

Le lendemain du 4 septembre, Jules Favre jetait à la France la phrase fameuse :

« Pas un pouce de notre territoire, pas » une pierre de nos forteresses ».

Cinq mois et demi plus tard, nous avions :

La perte de deux provinces ; la rançon des cinq milliards ; la Commune, la guerre civile, les assassinats, les massacres et l'incendie de Paris. C'était la République après l'Empire.

Ceci est de l'histoire.

Le dernier conseil des ministres s'est occupé du prochain voyage de M. le Président de la République en Normandie.

M. Floquet a annoncé qu'il accompagnerait M. Carnot.

Le Président de la République quittera Fontainebleau, lundi 10 septembre, pour se rendre directement à Caen.

Il sera rejoint à Noisy-le-Sec par M. Floquet, parti de Rueil.

M. l'amiral Krantz quittera Paris dès la veille, 9 courant, pour aller à Cherbourg, où il attendra M. Carnot.

M. de Freycinet, ministre de la guerre, se rendra, le 14, à Rouen, pour assister à la grande revue qui doit avoir lieu en présence de M. le Président de la République.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — Une édition du *Moniteur de l'Empire allemand* annonce que les fiançailles de la princesse Sophie, sœur de l'Empereur, avec le prince héritier de Grèce, ont eu lieu lundi.

A midi, le prince héritier de Grèce a rendu visite à l'Empereur et à l'Impératrice, au palais de Marbre. C'est à la suite de cette visite qu'ont été annoncées les fiançailles du prince.

— Les catholiques allemands viennent d'ouvrir à Fribourg leurs assises annuelles. M. Windthorst, l'intrépide défenseur des droits de l'Eglise en Allemagne, a inauguré cette session par un discours important sur l'intolérable situation que le gouvernement italien fait au Saint-Père.

L'assemblée tout entière a adhéré avec enthousiasme à sa protestation. Elle a chargé une commission de rechercher les moyens de donner à cette revendication tout le retentissement et toute l'efficacité possibles.

Il a été donné connaissance d'une communication du cardinal Lavigerie, faisant appel au concours des catholiques d'Allemagne pour assurer, selon le désir de Léon XIII, le succès de la croisade contre l'esclavage.

ITALIE. — La reine est arrivée à Forli dans la soirée du 3 septembre ; elle a été reçue par le roi, le prince royal et les autorités. Les dames lui ont offert un grand nombre de bouquets.

Les dépêches officielles disent que la famille royale a été très acclamée, mais une dépêche particulière assure, au contraire, que le voyage du roi Humbert dans les Romagnes a été signalé par des manifestations hostiles. A Forli, à Ravenne, sur tout le parcours, les cris de vive la France ! à bas Crispi ! vive Trente ! vive Trieste ! ont été poassés autour de la voiture royale ; aucune arrestation n'a été opérée.

—

Le *Diritto* est moins triomphant que la *Riforma* ou l'*Italia* à propos de l'affaire de Massouah.

Voici comment il apprécie le résultat définitif de l'incident :

« Diplomatiquement, il n'y a eu victoire ni pour l'Italie, ni pour la France. Celle-ci a atteint son but en provoquant une protestation de la Turquie, qui laisse incertaine la question de droit. Moralement, la France ne gagne pas, par cette campagne, suggérée non par un intérêt réel, mais par un sentiment d'animosité, et elle a diminué les sympathies de notre pays pour la république voisine, ce qui est un échec plus grave que celui qu'elle croit nous avoir infligé sur la mer Rouge.

» Mais il ne faut pas dire que de la controverse close par la note de M. Goblet, il résulte un triomphe pour l'Italie. En résumé, l'Allemagne et l'Espagne seules reconnaissent sans réserve la souveraineté de l'Italie sur Massouah et dépendances. L'Autriche

---

16 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN MARIAGE DIFFICILE

Par Aimé GIRON

CHAPITRE IV

UNE BOTTE DE CHARCUTIER

(Suite)

Camille Regour, en effet, se départait de ses principes, et même, d'une de ses théories favorites contre l'absurde manie du duel. Mais le sang bouillant aveugle parfois les convictions.

— C'est bien, mon petit monsieur ! Je descends à Lyon.

— Moi aussi, mon grand monsieur !

— Je m'appelle Mathieu Brochet, adjudant...

— Sous-officier. Moi, je m'appelle... Au fait, voici ma carte et je logerai à l'hôtel de l'Europe, rue Tilsitt, près la place Bellecour. Je ne me souviens plus du numéro. En tout cas, au rez-de-chaussée, est un bottier de renom auquel je recommande à l'avenir vos pieds d'ours mal léché.

— Vous continuez à persiffler, monsieur le bourgeois. Nous règlerons tout cela à la fois. Moi, je suis en garnison au fort Saint-Irénée et quand vous voudrez ..

— Demain, je n'ai pas le loisir de penser à vous plus longtemps. Une fois votre compte réglé, je prétends bien m'occuper d'autres choses plus sérieuses et de gens plus agréables. Si je connaissais, à Lyon, deux personnes d'assez bonne volonté pour vouloir accepter de me servir immédiatement de témoins, c'est immédiatement que je vous apprendrais à ne manger de l'ail qu'à la caserne, à laisser ouvrir les vasistas et à garder respectueusement vos bottes sous votre banquette.

— J'ai bien peur que vous ne m'appreniez rien de tout cela ?

— Et moi aussi, car il faudrait vous refaire une éducation. A neuf heures du matin, je passerai en fiacre devant le fort Saint-Irénée et vous comprendrez. Vous vous chargerez des armes. L'épée, je suppose ?

— Parfaitement. A demain donc, mon mignon monsieur Regour !

— C'est entendu, mon gros monsieur Brochet !

Et, de tout le reste du voyage, ils ne soufflèrent plus mot. Camille Regour persista à fumer des cigares ; l'adjudant Mathieu Brochet, à condimenter l'atmosphère et à rouler ses prunelles en boules de loto.

— Lyon ! Lyon !

Les portières s'ouvrirent tout le long du train. Les deux ennemis descendirent sans échanger ni une parole ni un regard. Ils se perdirent dans la foule des voyageurs massés à la porte de sortie.

Le Parisien n'avait rien perdu de sa joyeuse assurance ; l'adjudant, pensif, semblait traîner ses lourdes épaules.

Une voiture de place déposa bientôt Camille Regour sous le vestibule de l'hôtel de l'Europe, au pied de l'escalier intérieur, éclairé de vitraux, drapé de tapis, chargé de jardinières à vastes feuillages et à fleurs superbes. L'hôtel de l'Europe est riche et paisible. Il loge les Altesses affublées d'un incognito de voyage et amortit le bruit des pas sur ses moquettes silencieuses.

— Monsieur, je désirerais une chambre et un renseignement préalable. Vous devez avoir, en ce moment, parmi vos arrivés d'hier, un monsieur d'un certain âge accompagné d'une jeune demoiselle dont voici, d'ailleurs, la photographie.

— En effet, monsieur. Ces voyageurs ont passé la nuit à l'hôtel.

— Il m'est enfin permis de les rejoindre. Je cours après eux depuis Paris sans succès ; et béni soit Lyon où...

— Pardon, monsieur. Ils n'ont passé que la nuit à Lyon et ont, ce matin, repris le train.

— Comment ? Déjà ? Quel diable les pousse donc à voyager si rapidement et à ne s'arrêter nulle part ?

Et Camille murmura avec une rage sourde :

— Maudit juge d'instruction avec sa bécasse et ses Attala, Léda, Velléda et cœtera !

— Oui, monsieur, ils sont partis.

— Partis pour où ?

— Pour Avignon, il m'en souvient.

— Connaîtriez-vous aussi l'hôtel où ils avaient l'intention de descendre ?

— A l'hôtel des Félibres, il m'en souvient encore.

— Merci. Voudriez-vous me faire conduire maintenant à la chambre que vous me destinez ?

Et pendant qu'un garçon, la malle du voyageur sur le cou et sa clef à la main, gravissait marche après marche, Camille suivait en grommelant :

— O malice de contre-temps ! Moi qui suis colloqué à Lyon jusqu'à demain soir pour le moins. Et cela par la faute d'un butor qui peut m'embrocher, que je puis embrocher — tout Brochet qu'il est — alternative désagréable au bout de laquelle je ne suis point sûr de partir assez tôt pour atteindre mon étoile filante.

Comme Camille à chaque mot montait un degré, il se trouva sur son palier. Sa chambre ouvrait deux larges fenêtres sur le quai de la Saône. Au-delà du fleuve, la cathédrale Saint-Jean semblait prosternée au pied de la verte colline de Fourvières sur le clocher de laquelle une Vierge dorée étincelait.

Camille jeta un regard d'admiration à ce magnifique paysage, mais fut vite rappelé à ses préoccupations. Il ressentit alors une bouffée de dépit

adhère en déclarant que la question ne l'intéresse pas,

» L'Angleterre est bienveillante mais non explicite, soit pour ne pas choquer la France, soit à cause des intérêts complexes qu'elle a en Turquie. La Russie se tient sur la réserve, sans se prononcer. La France, la Turquie et la Grèce sont contraires à l'Italie. »

Le *Diritto* est un journal libéral indépendant, mais généralement favorable à la personne et à la politique de M. Crispi.

La catastrophe de Velars

Dijon, 5 septembre.

Une terrible catastrophe est arrivée, à Velars-sur-Ouche, par suite d'un déraillement et d'une rencontre de trains.

L'administration du chemin de fer de Lyon communique aux journaux la note suivante :

« Un accident grave s'est produit la nuit dernière, vers deux heures et demie du matin, sur la ligne de Lyon, entre Blaisy-Bas et Dijon.

» Le train express n° 11 a déraillé en pleine voie, au point kilométrique 304, en obstruant les deux voies ; le train express 276, qui doit croiser à ce point le train n° 11, et qui était à son heure réglementaire, a heurté le train déraillé et est lui-même sorti des rails.

» Le mécanicien et huit voyageurs du train 11 ont été tués ; huit autres voyageurs ont été blessés : ceux-ci ont été transportés à Dijon.

» La cause du déraillement en pleine voie sera déterminée ultérieurement par l'enquête. »

—

D'autre part, les dépêches suivantes complètent les premiers renseignements :

Dijon, 5 septembre.

La catastrophe s'est produite entre Malain et Velars-sur-Ouchy, à 1,800 mètres de cette dernière gare, près du viaduc de la Combe-Fouchère. L'express n° 11, venant de Paris, croise à cet endroit l'express n° 276, venant de Mâcon.

Celui-ci venait de dérailler, quand l'express de Paris, arrivant à toute vapeur, se jeta sur le train déraillé. Le choc fut épouvantable.

Il était deux heures et demie environ.

Les deux locomotives étaient renversées dans le remblai, l'une à gauche, l'autre à droite. Des cris effrayants partaient des wagons brisés.

Les premiers secours sont arrivés de Velars vers quatre heures. On avait sonné le tocsin pour réveiller les habitants. A la même heure, arrivait une brigade d'équipe de Dijon.

Les blessés, au nombre de 12, ont été placés dans des fourgons et amenés à Dijon, pour être transportés à l'hôpital. Les morts, au nombre de 8, 5 hommes et 3 femmes, ont été déposés dans les fourgons d'un autre train de secours.

Parmi les victimes, dont quelques-unes sont horribles à voir, se trouvent un capitaine du 2e d'artillerie et sa femme, le mécanicien Schlinger, du dépôt de Dijon, qui conduisait le train n° 11.

Ce dernier est pris sous le foyer de sa machine et il a été jusqu'à présent impossible de le retirer.

Le chauffeur du train n° 11 a été blessé assez grièvement à la tête. Celui du train 276 et le mécanicien en ont été quittes pour la peur.

L'identité des autres victimes, dont le total jusqu'à présent s'élève à 9, n'est pas encore établie. On attend l'arrivée du Parquet.

On craint que d'autres personnes ne soient sous les voitures, qui sont pêle-mêle et réduites en morceaux. On ne le saura que dans la journée.

Les dégâts matériels sont considérables. Huit wagons sont brisés et les deux locomotives complètement détériorées.

D'après les premiers renseignements, cette catastrophe est attribuée au ripement de la voie n° 1.

La circulation sur les deux voies est interrompue.

Le ministère des travaux publics, de son côté, communique la note suivante, dont le laconisme n'est pas sans causer une certaine inquiétude :

« A dix kilomètres de Dijon, l'express » venant de M dane a rencontré le train de » Paris hier soir à 9 heures 25. Il a été » culbuté.

» On travaille au déblaiement ; jusqu'à » présent on a retrouvé 13 morts. »

Il y a lieu de remarquer que cette note ne parle pas des blessés.

LES NOMS DES VICTIMES

Voici les noms des victimes actuellement reconnues :

1° Les trois fils de M. Bachet, 1, rue Saint-Philippe-du-Roule, Paris.

2° Mlle Mariotte de Polgate (Sussex, Angleterre).

Parmi les blessés se trouvent : MM. Edouard Mariotte de Polgate ; Frizzi (Vevey, Suisse); Basingahael, de Londres ; Hœnffer, négociant à Paris.

M. Noblemaire, directeur de la Compagnie du P.-L.-M., se trouvait dans le train 11, venant de Mâcon et se rendant à Paris. Il n'a pas été blessé.

La *France* annonce que le chiffre des morts est de 30.

Une dépêche adressée au *Journal d'Indre-et-Loire* est ainsi conçue :

« Le mécanicien a été tué. Il y a 27 morts et 20 blessés. On ignore absolument la cause de cet accident.

» Il m'est impossible de vous télégraphier les noms des morts ; la Compagnie se refuse absolument à donner des renseignements.

» Au dernier moment, on me donne le chiffre des morts qui est de 40 ; mais je crois qu'il y a de l'exagération. »

NOUVELLES MILITAIRES

LES MANŒUVRES DU 3e CORPS D'ARMÉE

A ces manœuvres, la division provisoire de cavalerie est sous le commandement du général Grandin : elle est formée par la 3e brigade (général de Quélen), la 10e (général Lafouge), et une brigade provisoire (général Grosjean).

Parmi les officiers autorisés à suivre les manœuvres et attachés à l'état-major, on cite : le général de division Le Belin de Dionne, commandant de l'Ecole de guerre ; M. Broussier, colonel du 1er régiment d'artillerie, et le capitaine Mavrocordato, de l'armée roumaine, élève à l'Ecole de guerre.

Ainsi que nous l'avons dit, les grandes puissances n'envoient pas de missions spéciales pour suivre les manœuvres. Les attachés militaires, présidés par leur doyen, le général major baron Freedericksz, assisteront seuls aux manœuvres du 3e corps avec une dizaine d'officiers des puissances secondaires de passage en France.

On a paru s'étonner que le général Cérez vienne d'être admis à la retraite avec 105 ans 7 mois et 13 jours de service, alors qu'il n'a que 66 ans.

Il n'y a pas là, comme on pourrait le croire, une erreur dans les calculs des services.

Dans les liquidations de retraites militaires, chaque campagne vient s'ajouter comme une année aux services réels : certaines campagnes sont mêmes comptées doubles.

Le général Cérez, dont on n'a pas oublié les opérations dans le Sud oranais lors de la dernière insurrection, est né le 23 septembre 1820 ; il est entré au service le 14 novembre 1840, et presque toute sa carrière s'est écoulée en campagnes de côtés et d'autres.

Il n'est donc pas étonnant qu'il compte plus d'années de services que d'années d'existence.

CHRONIQUE LOCALE
ET DE L'OUEST

TRAIN DE PLAISIR DE SAUMUR AU CROISIC

Nous rappelons à nos lecteurs que ceux qui profiteront du train de plaisir organisé par la Compagnie d'Orléans et qui partira de Saumur samedi soir, auront l'occasion de voir, à Saint-Nazaire, un des plus beaux transatlantiques de la ligne des Antilles, *La France*, capitaine Collier, qui partira de Saint-Nazaire lundi 10 septembre, dans l'après-midi, et sera visible, dans le bassin, toute la journée de dimanche.

Les Rosiers. — Lundi, on a retiré de la Loire le cadavre d'un septuagénaire nommé Rouillard, habitant Saint-Martin-de-la-Place.

On ignore s'il y a eu suicide ou accident.

Cour d'assises. — Les prochaines assises de Maine-et-Loire s'ouvriront, à Angers, le lundi 12 novembre, sous la présidence de M. Giron, conseiller, assisté de MM. Morainville et Gallot, conseillers à ladite Cour.

Manœuvres de la 36e brigade

Mardi 4 septembre, la 36e brigade a opéré comme troupe de réserve destinée à entrer en ligne pour une action décisive. L'ennemi était représenté par deux compagnies du 77e, en position sur la ligne de Gonnord, entre la ferme des Grandes-Brosses et le moulin d'Armeneau, sur le ruisseau du même nom. Un bataillon du 135e, déployé à intervalles un peu démesurés, figurait la ligne des tirailleurs de la brigade de tête. Les autres bataillons venaient comme troupe de soutien.

Vers 6 heures, la fusillade annonce que les éclaireurs sont aux prises. La brigade entière se déploie derrière la première ligne, le 1er et le 3e bataillon du 135e à gauche et à droite de la route, le 77e à gauche du 135e, de l'autre côté du ruisseau ; et toujours tiraillant, la ligne avance, refoulant l'ennemi au-delà des Grandes-Brosses et jusqu'au village d'Etiau, d'où il est chassé définitivement par un assaut général, drapeaux déployés en tête, aux sonneries pressantes des clairons et aux cris plus ou moins distincts de Vive la France !

Lundi soir, la musique du 135e avait obtenu un vrai succès à Thouarcé, où elle a donné concert sur la place, entourée de toute la population du bourg et des environs. Une fantaisie sur *Guillaume Tell* et une autre sur *Faust* ont été particulièrement goûtées et applaudies. Thouarcé n'oubliera pas la bonne musique du 135e.

(*Union de l'Ouest.*)

SUPPRESSION DE RECETTES PARTICULIÈRES

Un décret porte suppression provisoire des recettes particulières des finances de Gannat (Allier), Puget-Théniers (Alpes-Maritimes), Loudéac (Côtes-du-Nord), Boussac (Creuse), Nyons (Drôme), Paimbœuf (Loire-Inférieure), Civray et Loudun (Vienne).

Les receveurs particuliers de ces localités, appelés à d'autres fonctions par décret du 30 juillet 1888, ne seront pas remplacés.

Les services des recettes particulières provisoirement supprimées seront rattachés soit à la trésorerie générale, soit à d'autres recettes particulières.

UN EXPLOIT VÉLOCIPÉDIQUE

Lundi matin, à minuit, M. E. Lemoine, de Poitiers, quittait cette ville sur une bicyclette pour se rendre à Bordeaux en passant par Gençay, Ruffec, Angoulême, Barbezieux, Libourne, soit un trajet de 243 kilomètres. Il a réussi à faire ce remarquable tour de force et est arrivé à destination à 7 heures du soir.

MM. Laval et Maillotte, de Bordeaux, étaient venus à sa rencontre jusqu'à Guitres.

L'ÉGALITÉ DEVANT LA LOI

M. Le Bastard, ancien sénateur radical et maire de Rennes, adresse au *Petit Rennais* une lettre dans laquelle il signale un délit commis impunément par des magistrats républicains.

« Je vous adresse un dossier concernant une affaire d'octroi, dans laquelle sont impliqués deux magistrats de Rennes : M. Pérussel, juge d'instruction, et M. Drouot, substitut du Procureur de la République.

» Ces messieurs ont refusé de se soumettre au règlement de l'octroi, et ont menacé d'arrestation un employé qui s'acquittait de son devoir d'une façon irréprochable. J'ai en vain demandé qu'il fût donné suite au procès-verbal régulièrement dressé ; le procureur général, puis le ministre m'ont refusé justice et n'ont même pas voulu instruire l'affaire, puisqu'ils n'ont daigné entendre ni moi, ni les témoins que j'avais à produire.

» J'ai prié mes amis de porter la question à la tribune, ils m'ont répondu que devant la Chambre actuelle, une interpellation n'aurait pas de chance de succès. »

Voilà où en est, même d'après les aveux républicains, le respect de l'égalité devant la loi.

---

qui se traduisit par un monologue d'humeur atrabilaire. Ce monologue fut donc semé de plaintes amères sur le sort fait à ses projets matrimoniaux, de pointes ironiques à son mauvais génie, d'objurgations à la destinée, d'exclamations elliptives.

— Et maintenant que j'ai répandu mon cœur comme dans une tragédie, passons à la scène suivante, la scène inévitable, la scène du duel. Si la suite de mon voyage répond à son début, je doute qu'il me soit permis d'arriver en entier auprès de la charmante enfant dont je dois faire le bonheur et qui fera le mien. En attendant, je me bats ! C'est insensé ! C'est immoral ! mais le moyen de se tirer de là ? Je me battrai pour rire. Voyons, que me faut-il ?

» 1° Des armes. L'adjudant Brochet s'en est chargé.

» 2° Du sang-froid. J'en aurai.

» 3° Des témoins, deux témoins. Où les prendre ? Je ne connais personne ici.

En ce moment entrait un garçon, espèce de grand diable efflanqué, dont les longs bras et les longues jambes flottaient à l'aventure comme les membres d'un polichinelle de bois gouverné par des ficelles.

— Monsieur a-t-il besoin de quelque chose ?

— Non, non. C'est dans ton service qu'est ma chambre ?

— Oui, monsieur ; je m'en flatte et m'en félicite.

— Moi aussi, mon garçon. Je t'appellerai si... Tiens ! mais, au fait, pourquoi pas ? soliloqua immédiatement Camile. Comment t'appelles-tu ?... Je dois t'avertir auparavant que je tutoie mes serviteurs. C'est une habitude de familiarité démagogique dans le siècle égalitaire et fraternel par excellence que nous traversons. Donc, je te tutoie. Comment t'appelles-tu ?

— Monsieur, on m'appelle Baptiste du haut en bas de l'hôtel. Pour la société et l'état civil j'ai un nom, aussi inutile à monsieur que de peu d'intérêt sans doute.

— Parfaitement. Tu es un garçon d'hôtel ; tu dois aimer l'argent ?

— Je ne m'en défends pas. Monsieur le déteste peut-être ?

— Réponds et n'interroge pas. Veux-tu gagner cinq louis ?

— Si je répondais non à monsieur, monsieur certainement ne me croirait point et il aurait raison.

— As-tu un habit noir, une cravate blanche ?

— Les ministres n'en ont quelquefois pas. Les garçons d'hôtel, toujours.

— Fort bien. Maintenant, as-tu du cœur ?

— C'est selon comme monsieur l'entend.

— Te sens-tu assez de courage pour me servir de témoin dans un duel ?

— Du moment que ce n'est point moi qui me battrai, oui. Mais monsieur me fait vraiment trop d'honneur.

— Non, mon garçon, ce n'est nullement mon intention. Seulement, je suis étranger et pressé ; je ne sais où trouver vite quelqu'un pour me rendre ce service. Puisque tu fais celui de l'étage, il est naturel que je te choisisse. Il me faut encore un second témoin. Aurais-tu dans l'hôtel quelque ami ?...

— Oui, monsieur ; il y a Népomucène.

— Qui ça, Népomucène ?

— Le garçon du deuxième étage, du numéro 50 au numéro 60.

— Bon. Et tu crois qu'il a aussi un habit noir, une cravate blanche et du cœur ?

— Pour le cœur, c'est son affaire. Il a été soldat et prévôt. Il doit se rappeler son ancien métier.

— Voilà qui est on ne peut mieux. Monte donc me le chercher ?

Baptiste sortit avec empressement.

— Drôles de témoins, tout de même ! murmura Camille en éclatant de rire ; suffisants et assez bons du reste, pour ce marouflé d'adjudant !

(*A suivre.*)

Les laïcisations dans le Morbihan

Le *Petit Breton* publie la protestation suivante du Conseil municipal de Séné, contre la laïcisation qui vient d'être faite par l'homérique Demangeat, de l'école de cette commune :

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la commune de Séné.

« Le 26 août 1888, le Conseil municipal réuni en séance ordinaire, ayant reçu de M. le Maire communication de la lettre de M. le Préfet du Morbihan annonçant la laïcisation de l'école communale de garçons de Séné,

» Le Conseil, *à l'unanimité, le Maire excepté*, proteste énergiquement contre l'exécution inique de la loi scélérate, et vote un blâme au gouvernement pour la mesure aussi odieuse qu'anti-religieuse dont les Frères viennent d'être victimes.

» Chargés par nos électeurs de défendre les intérêts de la commune, nous manquerions au mandat qu'ils nous ont confié, si nous ne flétrissions, comme il le mérite, un acte inqualifiable que rien ne justifie, un acte qui blesse profondément les intérêts aussi bien que les sentiments religieux de notre population. Indignés de voir injustement chassés ces vénérés Frères qui, depuis longues années, se dévouent avec autant de succès que de zèle à l'instruction et à l'éducation de nos enfants, nous ne saurions les laisser partir, même momentanément, sans les remercier publiquement du bien qu'ils ont fait parmi nous, sans leur donner un témoignage sincère de nos regrets, de notre douleur et de notre reconnaissance. »

Au cours de la même séance, le Conseil, consulté au sujet de la création d'une école de hameau et de la nomination d'un second instituteur adjoint, a répondu qu'il était d'avis de maintenir le *statu quo*.

M. le sénateur de la Monneraye, président du Conseil général, a infligé en termes excellents une sévère leçon au sectaire Demangeat à propos des laïcisations opérées par ce farouche républicain :

« Je vous le dis, monsieur le préfet, avec tout le calme possible, sans menace ; si, comme vous l'annoncez — et, certes, je ne vous en blâme pas — vous voulez faire aimer chez nous le gouvernement que vous représentez, vous vous y prenez mal, car vous nous blessez cruellement dans notre liberté et dans notre foi qui nous sont également chères. Est-il dans votre intention d'aggraver la blessure et prétendez-vous nous dompter en nous tuant? Les armes que vous employez n'y suffiront pas, je vous en préviens ; car vous aurez devant vous des gens déterminés à se défendre, des hommes dont le cœur est chaud, la tête dure et la vie tenace. »

Il appartenait particulièrement aux fidèles représentants de la catholique et monarchique Bretagne de tenir ce langage et de prendre cette attitude, qui méritent l'approbation et la reconnaissance de la Patrie.

LA NOUVELLE ANNÉE JUIVE

Aujourd'hui, les israélites célèbrent la fête du Rosch-haschanah, nouvelle année juive qui précède d'une semaine la solennité du grand pardon.

Cette fête dure deux jours, pendant lesquels les israélites font échange de visites et de présents.

État civil de la ville de Saumur

Du 1er au 31 août 1888.

NAISSANCES

Le 2. — Louise Alliès, rue Saint-Nicolas.

Le 5. — Marie-Emile-Martin-Guy Gaborit de Montjou, rue de Bordeaux ; — Victor-Joseph Davoleau, à l'Hospice.

Le 6. — Marie-Joseph-Alphonse-René Sarrebrousse de la Guillonnière, quai Notre-Dame ; — Marie-Joseph-Alphonse-Michel Sarrebrousse de la Guillonnière, quai Notre-Dame ; — René-Charles-Léon Tarode, rue de la Grise.

Le 7. — Henry-Marie-Pierre Vendredy, rue Saint-Jean.

Le 8. — Auguste Pasquier, place Dupetit-Thouars ; — Gaston-Jacques-Louis-Maurice Malignon, rue de la Grise ; — Raymond-Edouard Ricou, rue Saint-Nicolas.

Le 9. — René-Jean Burnez, rue de Bordeaux.

Le 10. — Louis-Emile Thomas, rue de Nantilly.

Le 11. — Marie-Madeleine Romazzotti, rue Beaurepaire.

Le 12. — Juliette-Louise Wattrelos, rue d'Orléans.

Le 13. — Cécile-Marie Mabileau, au Petit-Puy.

Le 14. — Louise Rugin, à l'Hospice.

Le 16. — Louis-René Richard, à l'Hospice ; — Jeanne-Marguerite-Marie Pasquier, rue de la Petite-Douve.

Le 17. — Marguerite-Marie-Louise Hersard, Grand'Rue.

Le 19. — Victor Moinard, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 21. — Pierre-Gaston-Marie-Auguste Christophe, rue du Portail-Louis.

Le 22. — Renée-Marie-Lucie Dubois, Grand'Rue ; — Emile Delaunay, à l'Hospice.

Le 23. — Gabrielle-Georgette Chupin, à l'Hospice ; — Madeleine-Pauline-Marie Tessier, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 24. — Gabrielle-Emilie Soyer, carrefour Dacier ; — Louise-Ernestine Douault, rue Brault ; — Marguerite-Alphonsine-Marie Chantoiseau, rue Nationale.

Le 26. — Raymond Chopin, rue de Lorraine.

Le 28. — Henri Calloux, à l'Hospice.

Le 30. — Auguste-Benjamin Diard, rue Saint-Nicolas.

MARIAGES

Le 1er. — Charles-Eugène Thibaudière, employé, a épousé Julie-Henriette-Gabrielle Hunault, couturière, tous deux de Saumur.

Le 4. — Arthur-Alfred Martinet, charpentier, a épousé Marie Chevré, couturière, tous deux de Saumur.

Le 6. — Abel Berge, a épousé Camille Bersoullé, tous deux professeurs de musique, de Saumur ; — Victor-Joseph-Henri Boullier, lieutenant au 29e d'infanterie, de Sainte-Gemme (Cher), a épousé Marie-Nelly-Louise Raguideau, sans profession, de Saumur.

Le 7. — Henri Granjean, a épousé Marie-Louise Sjard (veuve), domestiques, tous deux de Saumur.

Le 13. — Henri-Eugène Rondeau, vannier, a épousé Désirée Champ, chapeletière, tous deux de Saumur.

Le 14. — Jean Dubernat, cavalier de manège, a épousé Marie Monteil, marchande, tous deux de Saumur.

Le 18. — Ernest Juillard, champagniseur, a épousé Marie-Esther Bonnier, couturière, tous deux de Saumur.

Le 20. — Abel-Marie Ruellan, sculpteur, a épousé Marie-Eugénie Broizier, lingère, tous deux de Saumur.

Le 24. — Jean Gayout, a épousé Louise Meunier, domestiques, tous deux de Saumur.

Le 27. — Eugène-Henri Boisnard, employé de commerce, a épousé Marie-Stéphanie Durix (veuve), tous deux de Saumur ; — Jean-Spartacus-Gustave Pillet, facteur de pianos, a épousé Yvonne-Suzanne-Thérèse Bersoullé, professeur de musique, tous deux de Saumur ; — Pierre-Alphonse Petit, pâtissier (veuf), a épousé Marguerite-Louise Gareau, sans profession, tous deux de Saumur ; — Henri-Julien Jolivet, cocher, a épousé Eugénie Grouleau, couturière, tous deux de Saumur.

Le 29. — Gustave Vallet, entrepreneur (veuf), et Louise-Alexandrine Germain, sans profession, tous deux de Saumur.

DÉCÈS

Le 3. — Lucien-Emmanuel Saint-Omer, 2 ans, rue d'Orléans.

Le 4. — Marie-Rose Ferré, journalière, 44 ans, veuve Joseph Rihet, rue Saint-Nicolas ; — Emile Gallepie, 2 mois, rue de la Cocasserie.

Le 7. — Augustine Saulais, sans profession, 69 ans, veuve Henri-Louis Lecointre, à l'Hospice.

Le 8. — Eugène-Marie Provost, ébéniste, 34 ans, rue Pavée ; — Anne Perrochon, rentière, 63 ans, veuve Henri Bruneau, rue Gambetta.

Le 9. — Aline Breton, 6 ans, rue de Fenet.

Le 11. — David-Roger Weil, 5 mois, rue Saint-Nicolas.

Le 12. — Edouard Pabot, charpentier, 44 ans, rue de la Visitation.

Le 16. — Jean Pinard, sans profession, 71 ans, à l'Hospice ; — Anne Goron, sans profession, 64 ans, veuve Etienne Dupeux, Montée-du-Fort.

Le 17. — Paul-Alexandre Guillemé, menuisier, 64 ans, rue Notre-Dame.

Le 19. — Victoire Baudet, sans profession, 79 ans, veuve Félix Gauret, rue de l'Hôtel-Dieu.

Le 20. — Joséphine Libault, sans profession, 22 ans, épouse Joseph Pigeard, rue Saint-Lazare ; — Marie-Louise-Joséphine Lelièvre, sans profession, 23 ans, épouse de Maurice Maury, à l'Hospice.

Le 28. — Jean Roy, carrier, 74 ans, à l'Hospice.

Le 30. — Victoire Henriette Pillon, 25 ans, épouse Joseph Jouflu, au Bois-Doré.

Le 31. — Joséphine Gaucher, sans profession, 64 ans, veuve Jacques-Louis Jousselin, rue des Capucins.

MERVEILLEUSE DÉCOUVERTE !

M. A. MERLET

Pédicure Spécialiste de Paris

Qui, à l'aide d'un Elixir de son invention, guérit radicalement les CORS AUX PIEDS, ŒILS DE PERDRIX, OIGNONS, DURILLONS et ONGLES INCARNÉS, sans occasionner la moindre douleur, est visible à **Saumur**, *Hôtel de la Paix*, de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

Pour répondre aux nombreuses demandes qui lui sont faites, M. Merlet est obligé de prolonger son séjour jusqu'au samedi 8 septembre courant, dernier délai.

Prix modéré.

N.-B. — M. MERLET SE REND A DOMICILE.

FAITS DIVERS

ARRESTATION D'ALTMAYER

Le nommé Eugène Altmayer, un célèbre escroc, condamné à vingt ans de travaux forcés par contumace, qui, arrêté trois fois, s'était également évadé trois fois, et la dernière fois dans des circonstances particulières, en dérobant sur le bureau du juge d'instruction un mandat d'élargissement, a été de nouveau arrêté il y a trois jours au Havre.

Après avoir dérobé 20,000 fr. contenus dans une lettre chargée, il s'était réfugié au Havre ; mais ayant appris qu'un facteur des postes et télégraphes avait été arrêté pour ce fait, Altmayer s'est rendu près du procureur de la République du Havre, qui l'a fait immédiatement incarcérer.

Altmayer a été ramené à Paris avant-hier.

L'inculpé reconnaît avoir dépensé dans les six semaines dernières cent mille francs provenant d'escroqueries, de faux et de vols ; il s'est fait passer tour à tour pour le vicomte de Maistre, le comte de Maupas, le comte de Mottevière, le comte de Marqueville, le duc de Bonneville, Mario Magnan, Mayer et Meyer.

On a trouvé sur lui beaucoup de papiers faux signés Bouvier, député des Bouches-du Rhône, et Etienne, député d'Oran.

Altmayer est actuellement gardé au Dépôt par deux agents vigoureux.

Lettre du 14 juillet 1887

Bussières-Poitevine (Hte-Vienne). — Depuis quatre ans, je souffrais de maux de tête après les repas ; les bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte m'ont parfaitement guéri. (Signature légalisée.)

EUGÈNE VILLETTE.

A M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 5 septembre.

L'attitude du marché est des plus satisfaisantes : Le 3 0/0 s'inscrit à 84.25 ; le 4 1/2 0/0 à 105.70.

L'action du Crédit Foncier s'est négociée à 1,370. Les obligations foncières et communales sont toujours l'objet de demandes nombreuses et suivies. Ces valeurs de tout repos et d'un revenu avantageux ont leur place marquée dans tous les portefeuilles sérieux.

L'action de la Société Générale garde son cours de 475.

Les Dépôts et Comptes courants sont immobiles à 605. La Banque d'Escompte s'inscrit à 525.

L'obligation de la Société des Immeubles de France est demandée à 386 50. Au cours actuel, un arbitrage entre cette valeur et l'obligation absolument similaire de la Banque hypothécaire donnerait un bénéfice de plus de 100 fr.

La souscription aux 390,000 Obligations portugaises 4 1/2 marche très bien dans toutes les banques groupées par la Banque d'Escompte. Le Portugal est, à coup sûr, l'Etat européen dont le Crédit s'est le plus sensiblement amélioré dans ces dix dernières années. La hausse continue du 3 0/0 portugais assure pleinement le succès de l'opération et force les porteurs de 5 0/0 1881 à demander l'échange.

Le Panama cote 261.

L'obligation Porto-Rico, garantie par le gouvernement espagnol, a touché le cours de 300 pour rester à 295.

Les Comet se demandent entre 17 et 20 fr. ; les Comet Smelting Works se négocient à 75 et 80 fr.

La Banque de l'Ouest, à Paris, accepte dès aujourd'hui sans frais les souscriptions aux obligations nouvelles du Gouvernement portugais.

Nos Chemins de fer montrent une grande fermeté.

Compagnie Vinicole France-Algérie

à BÉZIERS (HÉRAULT).

Nous rappelons à nos lecteurs que la *Compagnie Vinicole France-Algérie*, à Béziers (Hérault), dont tous les journaux du Midi ont annoncé la fondation avec les plus grands éloges pour son Directeur, est l'intermédiaire direct entre les consommateurs et les produits des viticulteurs.

Par suite de sa puissante organisation et la suppression de tous frais inutiles, elle offre à l'acheteur une économie de trente pour cent *par comparaison de qualités*, tout en lui fournissant les meilleurs vins de France et d'Algérie.

Ses prix sont les suivants :

VIN ROUGE vieux supérieur du Midi.....	Fr.	120
» ordinaire »	»	98
VIN ROUGE vieux supérieur d'Algérie	»	109
» ordinaire »	»	92

(la Bordelaise de 300 bouteilles)

logée et rendue en gare du destinataire.

La Compagnie livre contre remboursement avec *trois pour cent d'escompte*. Elle tient à la disposition des acheteurs qui ne la connaissent pas des références de premier ordre.

Pour commandes ou renseignements, écrire directement au directeur de la COMPAGNIE FRANCE-ALGÉRIE, à Béziers.

Gouvernement Portugais

Emprunt de 390,000 obligations 4 1/2 0/0

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

19, *rue du Marché-Noir, SAUMUR*,

Reçoit les souscriptions dès à présent *sans frais*.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir, 19.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des Cies de l'Est, du Midi, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — **Opérations sur Titres** (Conversions, renouvellements, échanges). — **Garde de Titres. — Envois de Fonds** (Départements, Algérie et Etranger). — **Billets de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.**

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX, Successeur.

Pâtés de foies gras (*Marque Gratz, de Strasbourg*), depuis 1 fr. 90.

Mortadelle de Bologne à 1 fr. 40.

Pâtés truffés de gibiers (*Marque Diani*).

TOUTE BOÎTE FACILE A OUVRIR.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, « *obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux* » Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

Librairie **ABEL PILON**, *rue de Taurus, 33, PARIS*

A. LE VASSEUR & Cie, ÉDITEURS

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les Ouvrages de la Librairie française ; de toutes les Partitions et Publications musicales ;

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Eaux-Fortes, Gravures en Couleur, etc.

AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR

Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE CENTAINE DE FRANCS D'ACQUISITION,

ESCOMPTE au COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

PAUL GODET, *propriétaire-gérant*.

Etudes de Mᵉ FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 11,
et de Mᵉ GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le DIMANCHE 16 septembre 1888, à midi,

En l'étude et par le ministère de Mᵉ GAUTIER, notaire, rue d'Orléans.

Ville de Saumur

1ᵉʳ LOT.

UNE MAISON, sise rue de la Visitation, n° 13, et rue de la Marine n° 4, avec deux cours, deux petits jardins, deux caves, écurie pour quatre chevaux, remise et hangar.

Mise à prix : huit mille francs, ci 8,000

2ᵉ LOT.

1° UNE MAISON, sise rue de la Marine, n°5, avec cour, celliers, caveaux, écurie, hangar et jardin.

2° Un petit bâtiment, avec jardin y attenant.

Mise à prix : dix mille francs, ci 10,000

3ᵉ LOT.

UN MAGASIN, situé rue du Vieux-Pont et rue de la Visitation.

Mise à prix : huit cents francs, ci 800

4ᵉ LOT.

1° UNE MAISON, sise rue de l'Hôtel-Dieu, n° 27, avec greniers, cour, caves, buanderie, serre-bois et puits;

2° Deux petites caves dans le roc, sises ruelle des Boires, sous une maison appartenant à Mᵐᵉ veuve Jandonnet.

Mise à prix : six mille francs, ci 6,000

Commune de Bagneux

5ᵉ LOT.

UNE PROPRIÉTÉ, située à Montegland, comprenant :

1° Une maison, avec cave et grenier, pressoir à vis avec tous ses accessoires ;

2° Un hectare trente-trois ares de vigne ;

3° Un autre morceau de vigne, d'une contenance d'environ vingt-deux ares.

Mise à prix, six mille francs, ci 6.000

Total des mises à prix : trente mille huit cents francs, ci 30.800

Ces immeubles dépendent de la succession de Mˡˡᵉ Pauline DROUARD.

Pour les renseignements, s'adresser :

1° A Mᵉ DE NEUVILLE, avoué poursuivant, rue du Temple, 11 ;

2° A Mᵉ GAUTIER, notaire, rue d'Orléans.

3° A Mᵉ LECOY et à Mᵉ ALBERT, avoués co-licitants.

TRES VASTE MAISON

A LOUER

PRÉSENTEMENT

7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Conviendrait pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NEVEU et HATTAT, place du Roi-René.

A Vendre ou à Louer

PRÉSENTEMENT

MAISON

De M. TAILLEBOUIS, ancien teinturier

Sise à Saumur, 9, rue de la Petite-Bilange.

IL A ÉTÉ PERDU **PIF**, CHIEN BRAQUE A POILS RAS, blanc avec grosses taches noires, très fort. Rapporter 85, rue Saint-Nicolas. Récompense 40 fr.

EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, Saumur.

On demande **un apprenti**.

UNE FEMME, d'une quarantaine d'années, demande des journées comme **LAVEUSE** ou comme **FEMME DE MÉNAGE.**

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

DEUX JOLIES JUMENTS, 5 et 6 ans, selle et voiture, bien attelées.

S'adresser chez M. HÉGRON, négociant, 31, rue du Pavillon

A VENDRE Une très bonne **JUMENT** de selle, très sage, âgée, taille 1 m. 60, robe bai-brun.

S'adresser hôtel de la Gare, Vernantes.

A VENDRE

CHIEN COUCHANT, bien dressé, 2 ans.

S'adresser à M. DALIBON-FALLOUX, à Montfort.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

Mᵐᵉ ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18.

Prix très avantageux.

SAVON MARBRÉ 1ᵉʳ BEAU SANS FRAUDE

SAVON BLANC

1re qualité garanti pur à 60 0/0 d'huile

LE TIGRE

CHAUVET & Cie — MARSEILLE

Spécialité du Savon « **NORMAL** ». Seul produit extra pur GARANTI SANS AUCUNE ADDITION D'EAU.

Couronnes Funéraires en tous Genres

SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL

ANCIENNE MAISON CUPIT

COCHET-CHAILLOUX

Successeur

20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR

Fleurs Artificielles et Plantes d'Appartement

Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.

ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES

Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 SEPTEMBRE

Valeurs au comptant	Clôture préc.ᵗᵉ	Dernier cours.		
3 %	84 =	84 35	»	
3 % amortissable	86 70	86 95	»	»
3 % (nouveau)	— —	— —	»	»
4 1/2 % (nouveau)	105 55	105 60	»	
Obligations du Trésor	507 —	510 —	»	
Banque de France	3770 —	3735 —	»	»
Société Générale	475 —	480 —	»	»
Comptoir d'escompte	1042 50	1050 —	»	»
Crédit Lyonnais	630 —	630 —	»	»
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1365 —	1365 —	»	»
Crédit mobilier	397 50	405 —	»	»
Canal Intér.-Panama	258 75	268 75	»	»

Valeurs au comptant	Clôtur préc.ᵗᵉ	Dernier cours.		
Est	796 25	795 =	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	1207 50	1315 —	»	»
Midi	1180 —	1175 —	»	»
Nord	1565 —	1560 —	»	»
Orléans	1355 —	1360 25	»	»
Ouest	950 —	940 —	»	»
Compagnie parisienne du Gaz	1425 —	1420 —	»	»
Canal de Suez	2220 —	2250 —	»	»
C. gén. Transatlantique	550 —	555 —	»	»
Russe 5 0/0 1870	100 50	101 —		

Valeurs au comptant	Clôtur préc.ᵗᵉ	Dernier cours.		
OBLIGATIONS.			»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	530 50	532 —	»	»
— 1865, 4 %	522 —	520 —	»	»
— 1869, 3 %	405 50	407 —	»	»
— 1871, 3 %	398 —	396 —	»	»
— 1875, 4 %	520 —	522 —	»	»
— 1876, 4 %	521 —	520 —	»	»
Bons de liquid. Ville de Paris	527 —	526 50	»	»
Obligations communales 1879	484 25	484 75	»	»
Obligat. foncières 1879 3 %	483 50	484 —	»	»
Obligat. foncières 1883 3 %	391 —	390 —	»	»

Valeurs au comptant	Clôtur préc.ᵗᵉ	Dernier cours.		
Gaz parisien	520 —	520 —	»	
Est	395 50	396 —	»	»
Midi	401 50	402 —	»	»
Nord	412 —	412 —	»	»
Orléans	406 —	406 —	»	»
Ouest	404 —	401 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	399 75	398 50	»	»
Paris-Bourbonnais	397 —	397 —	»	»
Canal de Suez	596 25	598 —	»	»
Panama 6 0/0	355 —	355 —	»	»

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

Sauf contraire, les heures indiquées sont celles de départ.

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris				7 25		12 50	7 55	11 25
Chartres	6 »			9 6	9 33	2 53	9 44	1 33
Chât.-d-Loir	10 24			12 10	1 52	6 34	12 28	4 49
Noyant Méon.	11 29			12 54	3 9	7 36	1 13	5 51
Linières-Bou-	11 39			»	3 21	7 47	»	6 2
Vernantes	11 53			»	3 36	7 59	»	6 13
Blou	12 5			»	3 48	8 11	»	6 23
Vivy	12 15			»	3 59	8 20	»	6 31
SAUMUR (Orl.) (arr.)	12 27			1 29	4 10	8 30	1 48	6 42
(dép.)	12 33			1 36	4 16	8 34	1 54	6 53
Nantilly (arr.)	12 41			»	4 24	8 41	»	7
SAUMUR (Etat) (arr.)	12 51			»	4 36	8 51	»	7 11
(dép.)		8 31	10 37	»	4 13	8 30	»	6 50
Nantilly (dép)		8 37	10 44	»	4 25	8 43	»	7 3
Chacé-Varr.		8 48	10 52	»	4 31	8 49	»	7 9
Brézé s.-Cyr		9 2	11	»	4 39	8 56	»	7 17
Montreuil		9 19	11 24	2 7	4 59	9 8	2 22	7 29
Thouars			11 57	2 34	5 33	9 38	2 44	8
Niort			3 58	4 24	7 59		4 33	10 27
Saintes				6 28	11 05		6 14	2 3
Bordeaux				9 59	3 36		9 02	4 54
				soir	matin	soir	matin	soir

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Expr. matin	Mixte soir	Expr. soir
Bordeaux				5 15		8 20		3
Saintes			7 15	8 18		11 39		6 26
Niort			9 32	10 20		2 5	5 30	8 10
Thouars			12 14	12 32	1 30	4 15	8 21	9 59
Montreuil	9 35	6 38		12 59	2 03	4 55	9 06	10 31
Brézé-s.-Cyr	9 55	7 18		»	2 38	5 18	9 41	»
Chacé-Varr.	10 07	7 27		»	2 46	5 22	9 49	»
Nantilly (arr)	10 13	7 34		»	2 51	5 31	9 55	»
SAUMUR (Etat) (arr.)	10 22	7 45	Mixte matin		3 02	5 42	10 03	»
(dép.)		7 25	11 25	»	2 41	5 20		»
Nantilly (dép)		7 38	11 36	»	2 53	5 33		»
SAUMUR (Orl.) (arr.)		7 47	11 44	1 29	3 01	5 41		10 58
(dép.)		7 57	11 54	1 37	3 05	5 45		11 5
Vivy		8 10	12 09	»	3 17	5 57		»
Blou		8 19	12 18	»	3 26	6 06		»
Vernantes		8 32	12 33	»	3 39	6 18		»
Linières-Bou-		8 45	12 46	»	3 51	6 30		»
Noyant Méon.		8 59	1	2 12	4 04	6 42		11 42
Chât.-d-Loir		10 7	2 15	2 53	5 09	7 48		12 25
Chartres		2 50		5 51	9 37	12 4		3 22
Paris		5 25		8	11 50	2 27		5 10
		soir		soir	soir	matin	soir	matin

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir.	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir.	Mixte soir.
Saumur	7 52	9 37	4 31	Chinon	7 43	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 12	6 50	Port-Boulet	8 10	4 56	9 45
Chinon	9 04	12 50	7 14	Saumur	9 04	7 06	10 36

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	7 46	12 48	4 31	Bourgueil	8 20	12 18	4 55
Port-Boulet	8 56	3 10	6 48	Port-Boulet	8 30	12 30	5 05
Bourgueil	9 07	3 23	7 »	Saumur	9 04	1 08	7 06

POITIERS MONTREUIL DOUÉ ANGERS

STATIONS	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir.	Mixte soir
Poitiers	6 5	6 45	12 50		6 15
Moncontour	7 41	13 48	2 27		8 22
Loudun	8 42	1 46	3 4		9 24
Montreuil (a)	9 21	3 24	4 38		10 9
— (dép.)	9 29	4 29	5 »	9 30	
le Vaudelnay	9 40	4 46	5 10	9 41	
Baugé	9 50	5 30	5 19	9 52	
Doué	9 57	6 16	5 26	10 1	
Martigné	10 17	7 5	5 46	10 24	
Angers	11 45	9 50	7 10		
	matin	soir	soir		

ANGERS DOUÉ MONTREUIL POITIERS

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. matin	Omn. soir
Angers	4 40		7 30	11 48	5 57
Martigné	6 1	8 26	11	1 13	7 42
Doué	6 24	8 57	11 54	1 37	8 12
Baugé	6 30	9 07	12 16	1 44	8 21
le Vaudelnay	6 37	9 16	12 34	1 51	8 31
Montreuil (a)	6 46	9 26	12 48	2 01	8 41
— (dép.)	7 36		1 26	2 15	9 14
Loudun	8 24		4 14	3	10 13
Moncontour	8 55		6 8	3 29	10 48
Poitiers	10 33		10 45	5	12 16
	matin		soir	soir	matin

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. soir
Nantes	11 55		6 10	8 40	12 07	3 10	7 35
	matin	matin	matin	matin	soir	soir	soir
Angers	2 19	6 30	8 44	11 19	2 57	5 35	9 35
La Ménitré	2 52	7 10	9 09	11 58	3 42	6 16	10 01
Les Rosiers	»	7 19	9 17	12 07	3 52	6 25	»
St-Clément	»	7 26	»	12 14	3 59	6 32	»
St-Martin	»	7 33	»	12 21	4 07	6 39	»
Saumur (a)	3 22	7 46	9 33	12 34	4 20	6 52	10 24
— (dép.)	3 27	7 52	9 37	12 38	4 31	7 »	10 30
Varennes	»	8 05	9 48	12 51	4 45	7 13	»
Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	1 03	5 01	7 29	10 50
Langeais	4 26	8 59	10 19	1 40	5 46	8 08	11 16
Tours	5 05	9 42	11 05	2 23	6 35	8 51	11 48
Paris	10 39		3 06	8 »	2 35	4 01	5 07
	matin	matin	soir	soir	matin	matin	matin

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Expr. soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. matin	Expr. matin	Omn. mixte matin	Direct mixte soir
Paris	8 35	9 40	11 25	12 45	10 40	6 25	12 20
	matin	matin	matin	matin	soir	soir	soir
Tours	1 23	5 »	7 15	11 35	2 03	5 25	8 47
Langeais	2 13	5 43	8 »	12 13	2 49	6 08	9 32
Port-Boulet	2 38	6 20	8 39	12 46	3 09	6 43	10 11
Varennes	»	6 32	8 51	12 57	»	6 54	10 23
Saumur (a)	2 57	6 45	9 04	1 08	3 24	7 06	10 36
— (dép.)	3 03	6 52	9 12	1 13	3 29	7 14	10 42
St-Martin	»	7 06	9 26	1 25	»	7 27	»
St-Clément	»	7 13	9 33	1 31	»	7 34	»
Les Rosiers	»	7 21	9 41	1 38	3 45	7 41	»
La Ménitré	3 28	7 32	9 52	1 48	3 52	7 50	11 13
Angers	3 57	8 21	10 41	2 30	4 17	8 34	11 53
Nantes	5 55		1 51	5 38	6 04	11 06	
	matin	matin	soir	soir	soir	soir	soir

SAUMUR — LA FLÈCHE

	matin	soir	soir		matin	matin	soir
Saumur	5 30	1 18	7 20	La Flèche	7 15	10 »	5 05
Vivy	5 43	1 37	7 33	Clefs	7 32	10 23	5 21
Longué	5 56	1 58	7 48	Baugé	7 53	10 51	5 44
Jumelles	6 08	2 20	8 01	Jumelles	8 10	11 12	5 58
Baugé	6 23	2 46	8 19	Longué	8 25	11 32	6 13
Clefs	6 40	3 14	8 38	Vivy	8 38	11 50	6 27
La Flèche	6 54	3 32	8 52	Saumur	8 55	12 12	6 44

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur 188 LE MAIRE

Certifié par l'imprimeur soussigné.